

Directives concernant les subventions de déplacement au congrès annuel de la S.H.C.

Le CRSH a accordé des fonds à la S.H.C. pour l'aider à payer le transport de ceux et celles qui assisteront au congrès annuel de 2002 à Toronto. Ces fonds sont les seuls dont dispose la S.H.C. pour défrayer les membres qui doivent se déplacer pour présenter une communication à cette conférence annuelle; de plus, ces fonds ne permettent pas généralement de rembourser entièrement les dépenses engagées par les membres.

- a) La distribution de ces fonds a été confiée au trésorier.
- b) Seuls les frais de transport seront remboursés et seules les personnes demeurant à plus de 300 km de Toronto pourront s'en prévaloir.
- c) La S.H.C. ne s'engage pas à rembourser la totalité des frais de transport des participants/es admissibles. En conséquence, nous nous devons d'insister sur le fait que tous/tes les participants/es, incluant les étudiants/es diplômés/ées, devraient d'abord s'adresser à leur institution ou à tout autre organisme subventionnaire afin d'obtenir des fonds de déplacement.
- d) Seuls les membres en règle de la S.H.C. depuis au moins un mois avant le début de la conférence seront admissibles à la subvention de déplacement. Il n'y aura qu'une

subvention par personne et par communication. Priorité sera donnée aux étudiants/es diplômés/ées et aux professeurs/es à contrat. Il faut s'attendre à ce que personne ne soit entièrement remboursé.

- e) Les participants/es admissibles qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la S.H.C. devront remplir les formulaires appropriés et les retourner à la Société avant le 30 avril 2002. Le formulaire « Demande de remboursement de frais de voyage » peut être rempli dès que les participants/es ont une idée des coûts qui seront encourus pour leur transport au lieu du congrès.
- f) Les décisions seront communiquées par écrit vers le 1^{er} mai 2002 et le chèque correspondant sera remis en main propre à Toronto par le personnel qui sera présent au bureau de la S.H.C.
- g) Veuillez noter que nous n'étudierons que les demandes de ceux et celles **qui auront fait parvenir leur communication aux coprésidents du comité du programme**, les professeurs Arthur Silver et Laurel MacDowell, avant le 30 avril 2002.

Policy for Travel Subsidies to the CHA Annual Meeting

The SSHRC has granted the CHA funds to help defray some of the travel costs of the 2002 Conference in Toronto. This grant is the sole source of funds available to the CHA to assist members presenting a paper at the Conference and the grant does not usually cover the full amount requested from members.

- a) The Treasurer is responsible for overseeing the distribution of these funds.
- b) Only transportation costs will be covered this year and only for those residing more than 300 km from Toronto.
- c) The CHA cannot pay the full transportation expenses of qualified participants. Consequently, we must insist that all members, including graduate students, apply first to their own institution or to any other organization for additional funds.
- d) Only members in good standing one month prior to the CHA Annual Meeting will be considered for financial

assistance. Funding will be provided for one person per paper. Graduate students and sessional faculty will be given priority. It is highly unlikely that anyone will receive full reimbursement of their transportation costs.

- e) Participants who wish to be considered for assistance from the CHA must fill out the appropriate forms and return them to the CHA office prior to 30 April 2002. The Travel Expense Claim Form may be filled out as soon as participants have a good estimate of their travel expenses.
- f) Decisions will be communicated in writing in May 2002 and reimbursement checks will be handed out in Toronto by CHA personnel.
- g) Important: We will consider only the claims of **those whose paper has been forwarded to the Programme Co-Chairs**, professors Arthur Silver and Laurel MacDowell, by 30 April 2002.